Violence sexuelle dans le couple: que faire?

La violence sexuelle dans le couple est accompagnée d'autres formes de violences, qui nécessitent d'être dépistées dans leur ensemble. Dans cet article, l'équipe de l'association genevoise Aide aux victimes de violence en couple rappelle ces mécanismes et proposent un outil simple de dépistage.

TEXTE:

JESSICA CHAN SUM FAT, BÉATRICE VILLACASTIN, BÉATRICE CORTELLINI, PATRIK CHABBEY a violence en couple se présente sous des formes variées, souvent difficiles à identifier et sous-estimées. Tout changement est porteur de risques et de chances, la grossesse représente donc un moment clé¹. Le risque, c'est la fragilisation physique et émotionnelle, qui peut déclencher ou favoriser la violence. La chance, c'est le suivi médical et paramédical, qui joue un rôle est essentiel dans le dépistage de situations de violence en couple.

Violence sexuelle en couple: la pointe de l'iceberg

Le spectre de la violence en couple est beaucoup plus étendu que ce que suggère le sens commun, qui a tendance à la résumer aux coups et aux abus sexuels. Pour l'Organisation mondiale de la Santé (2002), la violence d'un·e partenaire ou ex-partenaire inclut tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime, cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique.

Quatre types de violence en couple sont habituellement décrites (Chan Sum Fat *et al.*, 2015).

- La violence psychologique comporte tous les actes, paroles ou gestes qui ont pour but de déstabiliser ou de blesser l'autre mais aussi de le ou la soumettre, de le ou la contrôler de façon à garder une position de supériorité. Ces comportements mettent en péril l'intégrité psychique de la victime. Ils comprennent notamment les dénigrements, les humiliations, le mépris et les menaces.
- La violence physique commence dès qu'il existe une atteinte corporelle accompagnée de l'intention d'intimider ou de faire mal. Concrètement, il peut s'agir de pousser brutalement, gifler, donner des coups de poing ou de pied, mordre, brûler, blesser à l'aide d'un objet ou d'une arme
- La violence sexuelle prend notamment la forme de subir ou accomplir des actes ou des contacts sexuels sans libre consentement (voir encart ci-centre).

L'émergence des différents types de violence se fait de manière semblable d'un couple à l'autre dans une forme d'escalade.

 Finalement, la violence économique s'observe par exemple lorsqu'un-e partenaire empêche ou force l'autre à travailler, ne contribue pas à l'entretien du ménage en fonction de ses revenus, s'approprie l'argent de sa ou son conjoint-e ou la ou le prive du pouvoir de décision concernant l'utilisation des ressources financières communes.

L'émergence des différents types de violence se fait de manière semblable d'un couple à l'autre dans une forme d'escalade. Les violences psychologiques et économiques apparaissent en premier lieu, puis s'installent les violences physiques et sexuelles. Enfin, certaines situations peuvent aboutir à des tentatives d'homicide ou homicides. Le travail de prévention réalisé auprès des personnes victimes a pour objectif de repérer les premiers signes des violences pour agir, se protéger et limiter au plus vite les nombreux impacts notamment au niveau individuel et relationnel.

Violence et grossesse

C'est aujourd'hui un fait connu et renseigné par la littérature scientifique: les violences en couple débutent ou s'aggravent au moment de la grossesse. Les violences en couple étant installées dans une dynamique



Violence sexuelle: définition

En Suisse, le Bureau fédéral de l'égalité (2020) définit que «La violence sexuelle comprend des actes comme le harcèlement sexuel ou la contrainte sexuelle et s'étend jusqu'au viol. Le harcèlement sexuel comprend des actes comme des manœuvres d'approche trop insistantes, des compliments grivois, des attouchements ou des baisers non désirés, le harcèlement par exhibition ou en montrant des images et films à caractère pornographique. Des actes comme des attouchements non désirés dans la région génitale, la contrainte à se livrer à des actes sexuels avec une personne ou un tiers, le viol ou la tentative de viol sont constitutifs de violence sexuelle.»



Bureau fédéral de l'égalité (2020). Violence domestique: définition, formes et conséquences. www.ebg.admin.ch

¹ Voir aussi Pasquier, N. et al. (2020). Violence et grossesse: savoir dépister, savoir agir. Obstetrica; 10. https://obstetrica.hebamme.ch

de contrôle et de domination d'un·e partenaire sur l'autre, ces périodes rendent les femmes particulièrement dépendantes de leur partenaire. Une étude réalisée dans des plannings familiaux américains (Miller et al., 2010, cités par Escard, 2017) auprès de femmes âgées de 16 à 29 ans a montré que 41% étaient enceintes de manière non désirée par elles, ceci principalement dans des situations de violences conjugales. Ces grossesses non désirées pouvaient avoir résulté de pressions psychologiques, d'une contrainte de leur partenaire, comme l'interdiction d'utiliser une contraception, la rupture volontaire de préservatifs, la menace de la quitter ou la tromper, voire des menaces de coups si elles ne tombaient pas enceintes.

Des risques importants pour la mère et le fœtus

La grossesse est une période où les femmes sont particulièrement fragilisées: santé, stress vécu dans le couple, par rapport à la famille en devenir, au futur, etc. La périnatalité est donc également une période de vulnérabilité vis à vis des violences conjugales. De manière générale, les violences s'exercent plus facilement lors de périodes de crises dans le couple. La grossesse annonce une crise car elle constitue un changement d'état dans la relation de couple: les exigences et les besoins tant au niveau physiques et émotionnels que sociaux et économiques évoluent. Pendant cette période, la violence peut être à l'origine de traumatismes physiques et psychologiques chez la mère, entraîner des complications de la grossesse, de mauvais résultats cliniques pour l'enfant à naître et des difficultés à la mise en place du lien mère-enfant.²

Les sages-femmes jouent un rôle essentiel

Si la grossesse augmente les risques en matière de violence en couple, elle offre la chance à la femme enceinte d'être en lien soutenu avec des professionnel·le·s qui vont accompagner la grossesse, au premier rang desquel·le·s les sages-femmes: rencontres répétées, suivi de grossesse, cours périnataux, etc. La période périnatale est favorable pour repérer les violences pas-

sées ou actuelles, grâce à la fréquence des consultations et au lien de confiance qui s'établit avec la sage-femme. Le rôle de ces professionnel·le·s est essentiel dans le dépistage et la prise en charge des femmes victimes, il est donc important d'aborder de manière proactive la question des violences conjugales lors des entretiens qui abordent entre autres le tabac, l'alcool ou l'alimentation lors du suivi de grossesse. Penser aux violences pendant les consultations devrait être un réflexe.

Bien que les femmes soient souvent préoccupées par d'autres priorités pendant leur grossesse et la période post-partum, ce qui pourrait repousser leurs actions concrètes vis-à-vis de leur situation de violence en couple, l'identification par les sages-femmes de ces contextes de vie permet aux victimes de sortir de leur isolement face à leurs difficultés. Dans certains cas, lorsque les violences se sont installées avant la grossesse, l'arrivée d'un enfant permet à la mère de prendre réellement conscience des violences qu'elle subit. De plus, les informations données par les sages-femmes sur les services compétents dans la violence en couple comme les centres LAVI ou l'Association Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC) seront certainement essentielles pour la suite.

Un outil de dépistage à disposition des sages-femmes

Si les sages-femmes peuvent apporter une contribution primordiale à la prévention des violences en couple, grâce à l'atout que représente la relation de confiance établie avec la patiente, elles peuvent également s'appuyer pour ce faire sur un outil simple et pratique, le *Women Abuse Screening Tool* (WAST). Ce bref questionnaire a été retenu car il constitue l'un des rares à avoir été validés en langue française (Guiguet-Auclair et al., 2021). En outre, sa passation est simple et rapide. Enfin, il bénéficie d'une bonne acceptation tant par les personnes victimes que par les professionnel·le·s.

- Le WAST a l'avantage de dépister les violences psychologiques, physiques et sexuelles. Un résultat ≥5 met en évidence une exposition à des violences.
- Une version courte du WAST peut être utilisée: elle consiste à poser les 2 premières questions: si la patiente répond «très tendue» en 1 ou «beaucoup de difficultés» en 2, la·le professionnel·le est

invité·e à poursuivre ses questions pour évaluer la situation plus précisément.

Celui-ci est à disposition des sages-femmes en contactant l'association AVVEC. Une version du questionnaire WAST est également disponible sur le site internet de l'association. Un dépliant présente les informations essentielles sur la problématique et démontre l'intérêt de la démarche d'autodiagnostic.

Pistes d'action

AVVEC souhaite apporter un soutien tant aux personnes qui se mobilisent à court terme sur des situations de crise ou de détresse aigue, qu'à celles qui ont besoin d'un suivi à moyen ou long terme. Le but est ainsi de procurer l'aide spécialisée nécessaire afin d'évaluer les dangers de manière adéquate, de mettre en place des actions de protection, de réduire les symptômes et les conséquences vécues en lien avec le contexte de violence conjugale, d'activer les ressources ou encore d'être accompagnée dans les décisions et les actions à mener. •



Association Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC) sur www.avvec.ch



Outil de dépistage WAST et ressources sur www.avvec.ch

AUTEURES

Jessica Chan Sum Fat, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP. Béatrice Villacastin, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP. Béatrice Cortellini, directrice, association Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC), Genève. Patrik Chabbey, journaliste.

Références

Chan Sum Fat, J., Villacastin, B., Cortellini, B. & Wisard, V. (2015) Le choix des possibles. Solidarité Femmes Genève et Centre LAVI Genève. http://centrela-vi.or.ch

Escard. E. (2017) Grossesses non désirées, conséquences de violences conjugales? www.prevention-violence.ch Giguet-Auclair C., Boyer B., Djabour K., Ninert M., Verneret-Bord E., Vendittelli F. & De-bost-Legrand A. (2021) Validation de la version française d'un outil de dépistage des violences conjugales faites aux femmes, le WAST (Woman Abuse Screening Tool). Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 1(2), 32-40. www.sante-publiquefrance.fr

Organisation mondiale de la Santé (2002) Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève: OMS.

Voir aussi Escard, E. & Von Arx, F. (2020) Violences domestiques: un enjeu de santé publique. *Obstetrica*; 10. https://obstetrica.hebamme.ch